



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE 23 NOVEMBRE 2015

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi, 23 novembre 2015 à 18h20.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

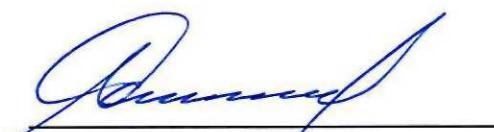
Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

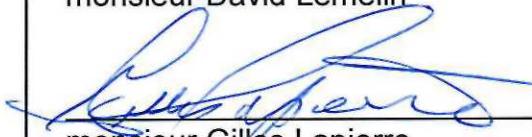
RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

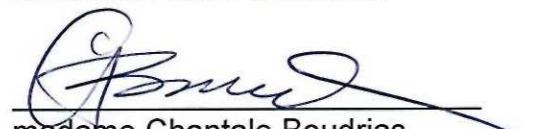
Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les soussignés, membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant, étant tous présents à la salle du conseil le 23 novembre 2015, à 18h20, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

- 1- Destitution au poste d'adjointe à la direction générale et abolition du poste;
- 2- Destitution au poste de contremaître adjoint et abolition du poste;
- 3- Destitution au poste de chef de la Division du génie et abolition du poste;
- 4- Destitution au poste de directrice des communications et du service à la clientèle et abolition du poste;
- 5- Période de questions.


monsieur David Lemelin


monsieur André Camirand

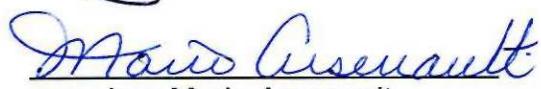

monsieur Gilles Lapierre


madame Chantale Boudrias


madame Louise Savignac


monsieur Thierry Maheu


monsieur Mario Perron


monsieur Mario Arsenault


monsieur Jean-Claude Boyer



No de résolution
ou annotation

512-15 DESTITUTION AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe à la direction générale sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste d'adjointe à la direction générale.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Linda Trudel pour cause d'abolition de son poste, à compter du 25 novembre 2015.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Linda Trudel conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à madame Linda Trudel.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 1 904,59 \$ du poste budgétaire 02-330-00-443 «Contrat de déneigement de rues» vers le poste budgétaire 02-131-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-00-111.

513-15 DESTITUTION AU POSTE DE CONTREMAITRE ADJOINT ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître adjoint sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.



No de résolution
ou annotation

D'entériner la décision d'abolir le poste de contremaitre adjoint.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Luc Lessard pour cause d'abolition de son poste, à compter du 25 novembre 2015.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Luc Lessard conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Luc Lessard.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 75 972,26 \$ du poste budgétaire 02-330-00-443 «Contrat de déneigement de rues» vers le poste budgétaire 02-310-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-310-00-111.

514-15 DESTITUTION AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DU GÉNIE
ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de la Division du génie sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de chef de la Division du génie.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Benoît Mongeau pour cause d'abolition de son poste, à compter du 25 novembre 2015.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Benoît Mongeau conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Benoît Mongeau.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 98 406,33 \$ du poste budgétaire 23-022-09-130 «Achat de terrains» vers le poste budgétaire 02-391-00-111 «Rémunération des employés réguliers».



No de résolution
ou annotation

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-391-00-111.

515-15 DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de directrice des communications et du service à la clientèle sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de directrice des communications et du service à la clientèle.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Danielle Boucher pour cause d'abolition de son poste, à compter du 25 novembre 2015.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Danielle Boucher conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à madame Danielle Boucher.

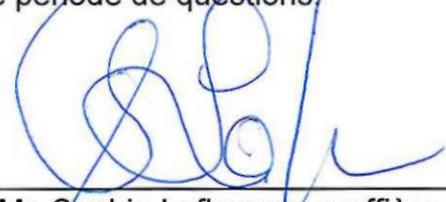
D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 19 194,65 \$ du poste budgétaire 23-022-09-130 «Achat de terrains» vers le poste budgétaire 02-135-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-135-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière